

ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTREAL

DES PRIX.

Les prix décernés aux élèves à la fin de l'année scolaire proviennent de quatre sources différentes :

1^o DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE qui, non content de témoigner l'intérêt qu'il porte à l'institution en mettant à la disposition des élèves le RÉVÉREND MONSIEUR SORIN, l'un de ses membres les plus dévoués, veut bien encore donner tous les ans une cinquantaine de riches volumes pour récompenser les élèves qui se sont distingués davantage dans le cours d'instruction religieuse.

2^o DES BIENFAITEURS de l'institution qui ont si généreusement et si libéralement fondé des prix à perpétuité et que l'on appelle GEANDS PRIX DE FONDATION—tels sont les prix " EDWARD MURPHY," et " BENJAMIN COMTE," offerts aux élèves de la classe d'affaires.

3^o Des AMIS de l'institution qui, en témoignage de l'intérêt qu'ils portent aux élèves et aux matières qui leur sont enseignées, leur offrent des PRIX EXTRAORDINAIRES pour certaines matières spéciales, telles sont :

LA MÉDAILLE D'ARGENT si gracieusement offerte par

SON EXCELLENCE LE MARQUIS DE LORNE.

Gouverneur Général de la Puissance du Canada,

aux élèves de la classe de littérature ;

LA CROIX D'OR que L'HON. GÉDÉON OUMET, Surintendant de l'Instruction Publique a bien voulu offrir aux élèves de la sixième année, en récompense du succès et de l'application.

LES MÉDAILLES D'ARGENT si généreusement offertes par Monsieur PETER S. MURPHY, pour le bon langage français, la propreté et la politesse.

4^o Enfin, de MESSIEURS LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pour récompenser les matières ordinaires du cours.

Trois nominations, (un prix et deux accessits) sont faites dans toute classe fréquentée par moins de vingt élèves, à l'époque de la distribution des prix.

Six nominations, (deux prix et quatre accessits) sont faites dans les classes fréquentées par vingt élèves et plus.

UN PRIX D'ACCESSITS est accordé à tout élève qui n'a pas remporté d'autre prix, et qui a mérité, au minimum, deux accessits, s'il appartient au cours primaire, trois, au cours intermédiaire, et quatre, au cours commercial.

UN PRIX D'ASSIDUITÉ est décerné à tout élève qui ne s'est pas absenté une seule fois depuis son entrée jusqu'à la fin de l'année.

Une mention honorable d'assiduité est accordée à tout élève dont la somme des absences de toute l'année n'a pas dépassé trois jours.

Afin de récompenser le vrai mérite, tout élève dont l'application a été constante et la conduite exemplaire, reçoit un PRIX D'APPLICATION ET DE BONNE CONDUITE.